

TRM - Actualité TICPE – janvier 2020

1. Taux de remboursement régionaux et taux forfaitaire pondéré pour le deuxième semestre 2019, valables pour les entreprises de transport routier de marchandises

Les taux de remboursement de la TICPE, valables pour le deuxième semestre 2019, ont été publiés par la Direction générale des douanes et des droits indirects, le 16 septembre 2019¹.

Rappel : Pour être éligible au remboursement partiel de la TICPE, le véhicule doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- être un véhicule routier, conçu pour circuler sur la route et autorisé à cet effet ;
- être destiné au transport de marchandises ;
- avoir un poids total autorisé en charge (PTAC) de 7,5 tonnes ou plus ;
- être immatriculé dans un pays de l'Union européenne (UE).

Régions	Taux de remboursement de la TICPE pour le 2 ^e semestre 2019 (en euro/hl)
AUVERGNE - RHÔNE- ALPES	17,29
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE	17,56
BRETAGNE	17,56
CENTRE - VAL DE LOIRE	17,56
CORSE	16,21
GRAND EST	17,56
HAUTS - DE - FRANCE	17,56
ÎLE-DE-FRANCE	19,45
NORMANDIE	17,56
NOUVELLE AQUITAINE	17,56
OCCITANIE	17,56
PAYS DE LA LOIRE	17,56
PACA	17,56
TAUX FORFAITAIRE PONDÉRÉ	17,71

Source : circulaire du 16 septembre 2019 - remboursement d'une fraction de la Taxe intérieure de Consommation sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises (NOR : CPAE1926437C)

¹ Circulaire du 16 septembre 2019 - Remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises – NOR : CPAE1926437C

2. TICPE gazole au 1^{er} janvier 2020

2.1. TICPE

- La TICPE nationale appliquée au gazole routier reste stable à 59,40 €/hl au 1^{er} janvier 2020².
- Toutes les régions bénéficient d'une fraction régionale de 1,15 €/hl, correspondant au transfert de financements aux régions (incluse dans les 59,40 €/hl).
- De plus, les régions peuvent voter une seconde fraction régionale jusqu'à 1,35 €/hl correspondant au financement de grands projets d'infrastructure de transport.
Toutes les régions, sauf la Corse et l'Auvergne-Rhône-Alpes, ont voté cette majoration maximum. La Corse y renonce. La région Auvergne-Rhône-Alpes a voté une majoration de 1,08 €/hl ce qui porte sa TICPE à 60,48 €/hl.
- La région Île-de-France est autorisée à augmenter la TICPE, en plus de tout le reste, de 1,89 €/hl au titre de la modulation de la fraction de TICPE dédiée au syndicat des transports d'Île-de-France prévue à l'article 265 A ter du Code des douanes.

Régions	TICPE gazole totale par région au 1 ^{er} janvier 2020 en euro/hl
AUVERGNE – RHÔNE - ALPES	60,48
BOURGOGNE – FRANCHE - COMTE	60,75
BRETAGNE	60,75
CENTRE - VAL DE LOIRE	60,75
CORSE	59,40
GRAND EST	60,75
HAUTS - DE - FRANCE	60,75
ÎLE-DE-FRANCE	62,64
NORMANDIE	60,75
NOUVELLE AQUITAINE	60,75
OCCITANIE	60,75
PAYS DE LA LOIRE	60,75
PACA	60,75

Source : Circulaire du 26 décembre 2019 - Droits et taxes applicables aux produits énergétiques à compter du 1^{er} janvier 2020

Les TICPE régionales sont stables par rapport à 2019.

² Article 265 du Code des douanes

2.2. TICPE appliquée au gazole professionnel utilisé par les entreprises de transport routier de marchandises

En 2020, le **taux de TICPE appliqué au gazole professionnel** augmente de 2 €/hl. Il passe de 43,19 €/hl à 45,19 €/hl³. Le taux forfaitaire de remboursement partiel de TICPE bénéficiant aux entreprises de TRM pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes sera également modifié. Ce dernier correspond à la différence entre la TICPE nationale totale intégrant les fractions régionales⁴ et le taux de TICPE appliqué au gazole professionnel. Ce taux est généralement communiqué par la Direction générale des douanes au mois de février pour le semestre en cours.

2.3. Effets sur les indicateurs publiés par le CNR

Indicateurs	Effet lié à l'évolution en janvier 2020 de la TICPE nationale totale et de la TICPE appliquée au gazole professionnel (toutes choses égales par ailleurs)
Indice CNR gazole professionnel (avec remboursement partiel de la TICPE)	+ 1,9 % par rapport à décembre 2019
Indice CNR gazole hors TVA (hors remboursement partiel de la TICPE)	Sans effet
Prix CNR gazole cuve (hors remboursement partiel de la TICPE)	Sans effet
Prix CNR gazole pompe (hors remboursement partiel de la TICPE)	Sans effet

³ Article 71 - Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

⁴ Pondérée par les volumes de ventes de gazole en région